

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 7 novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 4 novembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT.

Présents:

Serge BAGUR, Élisabeth MARCHANDIN, Bertrand UFFERTE, Philippe LASUYE, Christophe SORET, Clarisse COURTY, Didier TARDY, Christian TARDY, Alain LADERRIERE, François NAPOLI, Christian BARGE-SANSELME,

Absent(s) excusé(s): Xavier CAZALENS

Absent(s): Carole NAPOLITANO,

Secrétaire : Clarisse COURTY

ORDRE DU JOUR - (Session ordinaire)

- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 octobre 2019 ;
- Délibération à prendre pour valider la facture de travaux supplémentaires liée à la défaillance du fournisseur SCAN ;
- Délibération à prendre pour valider la demande de déplacement d'un pylône situé aux abords de la nouvelle école de PELLEPORT ;
- Délibération à prendre pour valider le devis de vérification des 8 poteaux incendie ;
- Délibération à prendre pour valider les travaux d'ALACIME concernant les travaux d'élagage/abattage ;
- Délibération à prendre pour valider le devis d'HARABESQUE pour le TAP de l'école ;
- Délibération à prendre pour valider le devis de mise en place d'une ligne téléphonique pour la nouvelle école de PELLEPORT ;
- Délibération à prendre pour valider le devis d'intervention pour la remise en état du défibrillateur
- Questions diverses.

La séance débute à 19 h

Il est passé à l'ordre du Jour.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Philippe LASUYE annonce la proposition d'ajouter à celui-ci,

- La délibération pour valider le devis de CAPITOUL INFORMATIQUE pour l'équipement de l'école numérique (subventionné)
- La délibération pour valider le devis de SAUR pour la mise en place d'une borne incendie ;
- La délibération pour valider un complément de travaux de la nouvelle école en matière d'enduit sous le porche de l'entrée et le mur côté préau ;
- La délibération pour affecter un montant de participation au spectacle de fin d'année ;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Point 1 - Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
(Document envoyé à chaque conseiller le 3 octobre 2019)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Point 2 - Délibération à prendre pour valider la facture de travaux supplémentaires liée à la défaillance du fournisseur SCAN ;**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir honorer la facture de GALLEGO de 5.993€ HT, relative à l'immobilisation du matériel de chantier, à la suite de la défaillance du fournisseur SCAN, nous devons délibérer pour autoriser le paiement par la perception de GRENADE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la facture de GALLEGO, d'un montant de 5.993€ HT telle que présentée.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, cette proposition pour la commune de PELLEPORT.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 3 - Délibération à prendre pour valider la demande de déplacement d'un pylône situé aux abords de la nouvelle école de PELLEPORT ;**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un pylône gêne l'accès de la future école de PELLEPORT. Un devis a été demandé à ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accepter la demande de devis

Nombre de votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 4 - Délibération à prendre pour valider le devis de vérification des 8 poteaux incendie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Hauts Tolosans à effectuée une demande pour l'ensemble des communes adhérentes, pour la vérification réglementaire des poteaux incendie.

Le coût de cette opération pour PELLEPORT est de 160€ HT.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de confirmer l'acceptation de devis 160€ de la CCHT

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 5 - Délibération à prendre pour valider les travaux d'ALACIME concernant les travaux d'élagage/abattage ;**

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer en faveur de l'entreprise ALACIME pour l'élagage et l'abattage d'arbre sur les saules et les platanes de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver les devis et factures d'ALACIME, pour les montants respectifs de 700€ (abattage) et 2.150€ HT pour l'élagage.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 6 - Délibération à prendre pour valider le devis d'HARABESQUE pour le TAP de l'école ;**

Il est présenté aux membres du Conseil le devis de la société HARABESQUE pour une animation dans le cadre des TAPS pour l'école de PELLEPORT. Le montant proposé est de 880€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le devis d'HARABESQUE, pour le montant de 880€.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 7 - Délibération à prendre pour valider le devis de mise en place d'une ligne téléphonique pour la nouvelle école de PELLEPORT ;**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une ligne téléphonique est nécessaire pour desservir la future école de PELLEPORT. Un devis a été demandé à ORANGE qui a chiffré l'opération à 690€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE confirmer l'acceptation de devis de 690€ d'orange.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 8 - Délibération à prendre pour valider le devis d'intervention pour la remise en état du défibrillateur ;**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le défibrillateur accolé au mur de la Mairie est déficient et qu'il a fallu procéder à sa remise en état. Le coût est estimé à 558,80€ par la société MEDICO TOULOUSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confirmer l'acceptation du devis de 558,80€ de MEDICO TOULOUSE.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 9 - Délibération à prendre pour valider le devis de CAPITOUL INFORMATIQUE**

A la proposition de l'académie de Toulouse nous avons déposé un dossier de participation dans le cadre du projet écoles numériques innovantes et ruralité phase 2.

Le dossier que nous avons déposé figure dans la liste des projets retenus. Seul CAPITOUL INFORMATIQUE a présenté un devis cohérent de 7.550,00 ht pris en charge par l'académie à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confirmer l'acceptation du devis de 7.550,00€ ht de CAPITOUL<INFORMATIQUE.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 10 - Délibération à prendre pour valider le devis SAUR pour la mise en place d'une borne incendie ;**

A notre demande nous avons fait réaliser un devis par l'entreprise SAUR pour l'installation d'une borne incendie route de Galembroun. Le coût est de 3.539,60€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confirmer l'acceptation du devis de 3.539,60 € HT de SAUR.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 11 - Délibération à prendre pour valider un complément de travaux de la nouvelle école en matière d'enduit sous le porche de l'entrée et le mur côté préau ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confirmer la mise en place d'un enduit sous le porche d'entrée et le mur côté préau de l'école pour le prix de 1.600€ ht par ARNOLD.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 12 - Délibération à prendre pour valider un montant de participation au spectacle de fin d'année ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confirmer une participation financière pour les fêtes de fin d'année de l'école d'un montant de 500 €.

Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 8 - Questions diverses ;**

- Pour des raisons de disponibilité, la cérémonie du 11 novembre est avancée à 11h15 au lieu des 11h30 initialement prévus.
- A la suite de l'information donnée à notre avocat dans le dossier de la PALOMBIERE construite illégalement sur la commune, et conformément à la convention conclue, il sera facturé 480 € TTC, pour la rédaction d'un nouveau mémoire.
- Loto organisé par l'association « Fête l'école » le 23 novembre à 20H et bourse aux jouets le 24 novembre de 9H à 17H. Evénements prévu dans la salle des fêtes.
-

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Serge BAGUR,
Maire de PELLEPORT.

